



## **Etude urbaine, paysagère et sociale pour le quartier de la Rabaterie**

**Compte rendu du diagnostic en marchant du 13 février 2017**

Présents

Membres du conseil citoyen : Madame KOUMOU, Madame ERBIN, Madame MAUGARS, Monsieur DEGUET, Monsieur MAUGARS + Mme BOUHOUDIN  
(syndic copro du Grand Mail)

CISPEO : Madame ROUSSEAU

T(+) : Madame MOUSSAUD

Ville : Madame BELNOUE, Monsieur DA SILVA, Madame GOUARIN, Monsieur YOUSFI

ATU : Monsieur DESIRE

VTH : Monsieur PRIN

DDT : Madame SUTTER et Monsieur ROUZIES

Déléguée du Préfet : Madame MARIENNE

Equipe : Carlos Carvajal Navia, Sonia Fayman, Francis Rathier

Le présent compte rendu reprend l'ensemble des réflexions des participants telles qu'elles ont été exprimées lors des déambulations dans les trois secteurs et du débriefing qui s'en est suivi. Parfois, concernant certains espaces, apparaissent des différences d'appréciation sur la situation et sur des solutions envisageables. La phase d'approfondissement du diagnostic aura pour tâche de les approfondir et de les étayer.

Dans une dernière partie, on trouvera de façon condensé des éléments de verbatim du débriefing.

## Matinée

Centre commercial	
Ce que l'on a pu en dire	Ce que l'on a pu envisager comme évolutions et perspectives
<p><b>Evolutions</b></p> <p>Un centre commercial refait en 1998 avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une partie démolie sur sa façade côté ouest du « tunnel » dans un contexte de déclin des activités commerciales initiales ;</li> <li>- la fermeture, par Auchan, du supermarché au panier moyen faible, tablant sur son enseigne Simply face à la mairie censée être plus rentable que la moyenne surface de la Rabaterie. Auchan a exigé que d'autres commerces alimentaires ne s'implantent pas à la place qu'il occupait et a obtenu que cette disposition (valable pendant 25 ou 30 ans ?) soit stipulée dans le bail commercial de la pharmacie qui occupe à présent l'espace commercial délaissé par Auchan. Si le Simply est de fait à proximité du quartier, la distance peut être ressentie pour les personnes dont la mobilité est plus réduite ;</li> <li>- le rachat par la Ville de la surface du parking pour alléger les charges des copropriétaires avec l'intention que ceux-ci puissent mieux entretenir et valoriser le centre commercial, mais le constat aujourd'hui que les commerçants n'ont pas vraiment joué le jeu que l'on attendait d'eux eu égard à l'état de certaines parties : en particulier le tunnel où viennent se nicher les pigeons dans les trous du plafond. Des habitants ont écrit au syndic, mais les propriétaires des cases ne sont plus les commerçants directs et se sentent de fait moins concernés.</li> </ul> <p>Toutes les boutiques en façade, fermées au moment de la visite, fonctionnent ordinairement, parfois avec des ouvertures tardives comme la pizzeria ; une incertitude sur l'activité d'une des boutiques à l'enseigne indiquant une boucherie et sur l'activité de la boucherie qui fait l'angle. Boucherie dont le propriétaire a été souvent en conflit avec les habitants de la copropriété qui appréciaient peu son manque d'hygiène dans la gestion de ses déchets.</p> <p>Dans sa partie est, le centre commercial héberge, outre la pharmacie : un laboratoire d'analyses biologiques, deux médecins généralistes (le cardiologue est décédé), une coiffeuse et le marchand de bonbons (qui n'est peut-être qu'une façade). Cet ensemble de services traduit une certaine mutation du centre commercial.</p>	<p>Une question se pose à laquelle il sera utile de répondre : quel rôle donner au centre commercial : de centralité, d'animation du quartier ... ?</p> <p>Redonner un caractère vivant, même si l'on sait que l'on n'y retrouvera pas les boutiques qui y existaient auparavant.</p> <p>Envisager un centre commercial sans doute plus petit, mais qui laisse de l'espace pour y introduire de la verdure</p> <p>Un espace qui retrouve des cheminements apaisés pour le piéton qui facilite et sécurise les déplacements piétons paisibles vers (de tous les côtés) et à l'intérieur du centre commercial.</p> <p>Un espace qui présente des potentialités de constructibilité.</p>

Centre commercial	
Ce que l'on a pu en dire	Ce que l'on a pu envisager comme évolutions et perspectives
<p><b>Conception de l'espace</b></p> <p>Le tunnel qui relie l'avant du centre commercial à son arrière vers la copropriété Résidence du Mail est ressenti comme insécurisant et l'escalier qui a été installé pour monter sur la dalle, en complément de la rampe d'origine a fait l'objet de vives critiques de la part d'habitants de la copropriété au moment où il a été réalisé.</p> <p><b>Usages</b></p> <p>Le parking, par sa configuration linéaire en façade, facilite sa traversée à vive allure, ce qui crée une insécurité pour les piétons.</p> <p>À partir de 18h, l'occupation de l'espace public par des groupes masculins devant certains commerces, vers la pizzeria notamment, crée un fort ressenti d'insécurité et le sentiment que ce territoire n'est plus vraiment public, en particulier pour les femmes qui peuvent ressentir cette présence, mais aussi certains propos à leur rencontre, comme du harcèlement.</p> <p>Les abords du commerce vendant des bonbons sont le lieu d'un trafic de stupéfiants. Cette situation semble déborder sur le parking : que l'on y soit à pied ou en voiture. Elle se traduit par un manque de civilité que tout automobiliste est susceptible d'attendre de tout autre automobiliste partageant un même espace de parking : ne pas être abusivement bloqué lorsqu'il veut sortir de son stationnement ou circuler.</p> <p>Le parking est le lieu de stationnement à la journée d'usagers de la gare SNCF. Pour autant, ce stationnement ne semble pas une gêne pour le fonctionnement : il n'a pas été constaté de dégradations des véhicules ni de vols.</p> <p>Le parking est le lieu de « stationnement » de véhicules ventouses : en particulier de camions comme celui du « Cocambroche » qu'il est difficile de faire déloger ou enlever par la fourrière tant semble complexe et longue la procédure. Mais une question, la procédure est-elle formalisée entre les différents partenaires : de la contravention à l'enlèvement ? Cette question a fait l'objet d'une réflexion au sein de la GUP et elle est régulièrement abordée en réunion du GSSCT. Aujourd'hui la police municipale est composée de 3 agents.</p> <p>La façade arrière est le lieu de stockage de containers pour les déchets, alors même que le tri sélectif et enterré a été installé pour la copropriété. Une interrogation se pose concernant l'enlèvement des ordures ménagères des professionnels du centre commercial (quelle est la procédure ?).</p>	

Centre commercial	
Ce que l'on a pu en dire	Ce que l'on a pu envisager comme évolutions et perspectives
La façade arrière du centre commercial vers la copropriété est très déqualifiante. L'allée du Grand Mail est en creux par rapport à la dalle et devient un gouffre peu sécurisant.	

L'allée du Grand Mail : à l'arrière et sur le côté du centre commercial	
Ce que l'on a pu en dire	Ce que l'on a pu envisager comme évolutions et perspective
<p>Ces deux espaces ont permis d'évoquer les circulations piétonnes qui y sont considérées comme des circulations naturelles.</p> <p><b>Conception de l'espace</b></p> <p>Il a été identifié ce qui aujourd'hui peut faire obstacle à une circulation douce :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- espace de parking qu'il faut traverser sans que le passage piéton soit formalisé ;</li> <li>- espace de circulation pour accéder au parking souterrain ;</li> <li>- obstacles (chicanes) censés empêcher la circulation des motos mais qui : soit ne jouent pas toujours ce rôle dans la mesure où le passage doit être laissé aux poussettes, soit jouent effectivement ce rôle et sont infranchissables pour les très grandes poussettes d'assistantes maternelles avec deux voire trois enfants : ce qui a été le leitmotiv dans la quasi-totalité des lieux vus le matin ;</li> </ul> <p>Ces obstacles rendent mal aisé le déplacement des assistantes maternelles, en particulier celles qui ont de grandes poussettes de 2 ou trois places.</p> <p>Le positionnement du tri sélectif qui appartient à la copropriété, mais se trouve sur l'espace public de la Ville est considéré comme un lieu « central » où il est possible de se retrouver.</p> <p>Dans le prolongement de l'allée du grand mail vers le grand mail (côté entrée du parking de la copropriété), deux remarques ont été faites :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'enlèvement du portillon qui permettait d'accéder à la résidence voisine de Val Touraine Habitat ( ? ) a clos complètement l'espace résidentiel sans que l'on n'en connaisse vraiment les raisons ;</li> <li>- le sens de l'organisation paysagère faite de lisses hautes et basses pour « encadrer la végétation n'apparaît pas évident à tout le monde</li> </ul> <p><b>Usages</b></p> <p>L'allée du grand mail distribue l'arrière du centre commercial pour assurer les livraisons. Elle est aussi un lieu de passage des automobiles qui peuvent s'y trouver coincées lors des livraisons.</p>	<p>Rendre aux piétons un espace de circulation fluide et rassurant ; ce qui constitue une thématique plus générale dans le quartier, le cheminement étant un espace de mixité</p>

L'allée du Grand Mail : à l'arrière et sur le côté du centre commercial	
Ce que l'on a pu en dire	Ce que l'on a pu envisager comme évolutions et perspective
Bien qu'en sens unique, elle peut être utilisée dans les deux sens, comme en témoigne la voiture empruntant le sens interdit observée lors du diagnostic en marchant.	
La dalle	
Ce que l'on a pu en dire	Ce que l'on a pu envisager comme évolutions et perspective
<p><b>Statut de l'espace</b> Un foncier public pour que des ménages modestes puissent acheter sans trop alourdir le coût de l'accession.</p> <p><b>Conception de l'espace</b> Un espace sans âme et peu agréable du fait du vent (effet accentué par la journée venteuse lors de la visite) et qui est une chambre d'écho de tous les bruits ; avec toutefois la distinction entre ce qui est considéré comme les « bons bruits » (ceux qui font référence à un usage normal de cet espace comme les jeux d'enfants) et les autres bruits (les nuisances sonores qui renvoient à des pratiques non attendues et inciviles de cet espace : quads, motos...)</p> <p><b>Usages</b> Un espace de passage, surtout dans ses parties latérales, qui là encore est l'objet de circulation motos par l'entremise des rampes d'accès qui ne bloquent pas ce type de véhicule.</p> <p>Impression que les dysfonctionnements ressentis sont le produit d'une différence de statut entre propriétaires qui y habitent (et considèrent la dalle comme une partie de leur espace résidentiel) et locataires qui passent sur la dalle (et qui n'ont pas la représentation d'un espace résidentiel traversé).</p> <p>Cette différence est perçue comme accentuée par la résidentialisation des immeubles de logement locatif social qui confère un espace semi-privatif aux locataires alors que les copropriétaires sortent directement de l'immeuble sur l'espace public.</p>	<p>Réfléchir sur le devenir de la dalle implique d'associer la réflexion au devenir du centre commercial qui en barre l'horizon et dont la proximité crée un effet de rupture (« gouffre ») du fait de la différence de niveau et de l'étroitesse de l'allée du grand mail qui passe entre les deux et qu'accentue l'escalier ajouté au moment de la restructuration du centre commercial.</p> <p>Une interrogation de la collectivité : cet espace a-t-il vocation à rester propriété de la Ville ou à être propriété de la copropriété ?</p> <p>Le souhait que les passages sur la dalle soient plutôt reportés latéralement (sur ou en dehors de la dalle), mais que la dalle conserve un statut public.</p> <p>Une interrogation concernant la possibilité d'avoir une résidentialisation dans un espace constitué de tours, compte tenu d'un espace plus réduit que celui dans lequel sont implantées les tours de l'Aubrière par exemple.</p>

Boulevard Jean Jaurès et Grand Mail	
Ce que l'on a pu en dire	Ce que l'on a pu envisager comme évolutions et perspective
<p>Le Bd Jean Jaurès a été aménagé avec un îlot central pour en sécuriser la traversée, mais un sentiment d'insécurité perdure (en particulier pour les parents d'élèves) bien qu'un seul accident ait été déploré (il y a très longtemps) et que l'école à proximité soit une maternelle dont les enfants ne sortent jamais de l'école sans être accompagnés.</p> <p>Les séquences de rénovation du mail ont été conçues en tenant compte de différentes fonctions et de différents types de publics attendus : jeunes du collège, jeunes enfants... avec un espace créatif (l'œil), un espace pour se retrouver (avec des tables hautes dont un plateau dessine un damier suggérant la possibilité de jouer aux échecs et tabourets comme dans un snack)...</p> <p>« La vie (du mail) : c'est à partir de Jean Jaurès. »</p> <p>Cette partie est celle qui n'a pas bénéficié d'un aménagement hormis l'installation de jeux pour enfants en face de la maternelle.</p> <p>L'espace de jeu devant la maternelle est très fréquenté. Il est ceinturé par des barrières dont l'esthétique et la fonctionnalité sont appréciées, les assistantes maternelles s'y sentent en toute sécurité pour les enfants.</p> <p>L'aménagement de l'espace dans les années 90 a donné lieu, comme dans les autres parties du mail, à l'installation d'un éclairage public relativement abondant pour contrer un sentiment d'insécurité ressenti à l'époque par les habitants, mais qui présente aujourd'hui l'inconvénient d'être une source de pollution lumineuse pour le ciel et d'être peu économe pour l'éclairage public ; ce qui a du reste amené à le changer dans certaines parties du mail ayant fait l'objet d'interventions lors du PRU.</p>	

Place des cosmonautes	
Ce que l'on a pu en dire	Ce que l'on a pu envisager comme évolutions et perspective
<p>Un espace conçu initialement pour être une des deux extrémités (Est) du mail.</p> <p>La place des cosmonautes a été inaugurée le 28 novembre 1967 par le cosmonaute Guerman Stepanovitch Titov à l'invitation de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps et qui y a laissé une trace écrite scellée au pied du poteau soutenant la plaque commémorative.</p> <p>Des traces de motos ou de quad et un sol dont l'engazonnement est irrégulier du fait des travaux liés au réseau de chaleur (chaufferie bio masse en construction). Secteur qui est dans la ZDE.</p> <p>Lieu qui apparaît à certains comme perdu, fermé de tout, mais considéré par d'autres comme l'un des rares endroits du quartier agréable par ce que laissant la possibilité de s'y réfugier loin des regards ou d'y inventer des pratiques non prédéfinies, un lieu de liberté en somme : par exemple, avec ses buttes en arrondi, il est un lieu de « retraite », d'intimité pour les couples d'amoureux qui s'y installent.</p> <p>Un espace peu verdoyant et si le sol pour les uns est agréable, pour d'autres il ne l'est pas.</p> <p>Un espace qui a évolué dans ses usages, mais un espace libre qui permet d'accueillir des manifestations des associations : en particulier foot et rugby</p> <p>Dans cet espace, mais cela est vrai dans beaucoup d'endroits, les déjections canines sont nombreuses.</p> <p>Le foyer-logement (la Ville n'a pu obtenir un EPADH) qui jouxte la place accueille des personnes très âgées (moyenne d'âges de 75 ans) dont une centenaire (106 ans). L'espace extérieur de la résidence a été aménagé pour que les résidents puissent s'installer dehors. Cet espace est accessible aux personnes extérieures : un petit portillon en atteste, mais du côté de la place des Cosmonautes il n'a pas été souhaité de portillon de façon à assurer une plus grande tranquillité et sécurité.</p>	<p>R Cet espace a-t-il vocation à être le bout du mail ?</p> <p>Amener des personnes vers la place des Cosmonautes, mais comment ?</p> <p>Éviter de transformer cet espace à l'image des autres lieux traversés lors du diagnostic en marchant dont le contraste apparaît nettement lorsque l'on regarde les photos du livret constitué pour le diagnostic.</p> <p>Marquer le cinquantenaire de la venue de Titov. Un espace à envisager en lien avec l'astronomie.</p> <p>Nécessité de vérifier ce qui s'y passe. La réflexion sur le devenir de cet espace ne peut pas se faire sans le point de vue des habitants de la rue des rosiers (le conseil citoyen n'ayant actuellement personne vers qui se tourner pour avoir un point de vue sur cet espace), ni sans le point de vue du foyer pour personnes âgées.</p> <p><i>Ouvrir l'espace aujourd'hui fermé. Faciliter sa traversée et le lien avec le quartier pavillonnaire et le cimetière dans l'autre rive de la rue Marcel Paul. Conforter les cheminements existants (pavage)</i></p> <p><i>Protéger les bâtiments de l'allée des Rosiers, éloigner les circulations piétonnes des façades</i></p>

Rue Marcel Paul	
Ce que l'on a pu en dire	Ce que l'on a pu envisager comme évolutions et perspective
<p>Un espace très fréquenté par les boulistes qui semblent préférer jouer sur les allées qui bordent la butte plutôt que d'utiliser le terrain aménagé à cet effet (mais une question, est-ce régulier ou seulement lorsque des concours sont organisés ?)</p> <p>Sentiment que ce n'est pas agréable de rentrer dans le quartier par-là, car on ne voit pas qui peut se cacher au détour des deux cheminements (effet des buttes), d'autant que c'est un lieu qui est fréquenté par des jeunes.</p> <p>Endroit lumineux, mais bruyant à côté de la rue Marcel Paul qui est plus fréquentée depuis le réaménagement du rond-point ( ?)</p>	<p>Ne pas détériorer cette partie en enlevant les buttes</p>



## Après-midi

Rue Blanqui / Allée Robert Couillaud	
Ce que l'on a pu en dire	Ce que l'on a pu envisager comme évolutions et perspective
<p>Une interrogation autant qu'un souhait fortement exprimé : le passage du tramway rue Blanqui.</p> <p>Le souhait de la ville, comme des membres du conseil citoyen est d'avoir le passage d'une ligne de tramway, comme cela est le cas pour Joué-les-Tours, d'autant que le quartier de la Rabaterie est beaucoup plus dense que les autres quartiers en politique de la ville qui sont aujourd'hui desservis. Une solution alternative comme un bus à haut niveau de service n'est pas considéré comme pertinent. Le souhait de la Ville est d'avoir un tramway qui passe dans le quartier et la ville, mais se prolonge vers d'autres communes. Les études sur le sujet sont en cours et devraient être finalisées dans l'année. Enfin, le passage du tramway est considéré comme qualifiant pour tout ce qui entoure son passage. Peu de foncier (voire pas ?) est disponible le long de la rue Blanqui.</p> <p>L'Allée Robert Couillaud est dans le prolongement du Chemin Vert qui a été aménagé. Cette allée a donc vocation à être prolongée, car elle est elle-même en continuité avec l'allée qui dessert les logements de Mastabas et qui a un caractère résidentiel bien que donnant accès à la levée sur laquelle passe la départementale à grande circulation.</p> <p>Situé dans l'allée, on voit peu les équipements qui sont derrière que l'on va trouver en allant vers la Loire.</p>	<p>Interroger la direction de Tours Plus en charge du projet pour connaître les délais des études et l'état d'avancement de la réflexion. Dans tous les cas, la réflexion concernant l'aménagement de la partie nord du quartier se fera en partant de deux hypothèses : le passage du tramway ; le non passage du tramway.</p> <p>L'allée Robert Couillaud devrait être aménagée pour assurer la continuité du Chemin Vert et faciliter l'accès à la Loire : un objet de travail : quel accès est le plus adapté au franchissement de la départementale ?</p> <p>Clarifier les usages dans l'allée entre ce qui est résidentiel et ce qui est public</p>

L'impasse Louis Courier	
Ce que l'on a pu en dire	Ce que l'on a pu envisager comme évolutions et perspective
<p>Un lieu qui connaît un conflit d'usage entre desserte de l'école et stationnement résidentiel au moment des entrées et sorties d'école, beaucoup de parents ayant l'habitude d'amener leurs enfants en voiture.</p> <p>L'entrée de l'école actuelle résulte d'un changement précédent, puisque l'entrée se faisait de l'autre côté.</p> <p>Une occasion pour s'interroger sur la présence de personnels de proximité des bailleurs. A vérifier la règle d'un gardien pour 100 logements.</p>	<p>Bien que n'ayant pas été jusqu'au jardin de la Madeleine lors du diagnostic en marchant, ce dernier est à intégrer dans le périmètre de l'étude car faisant de toute façon partie du périmètre du quartier vécu (le périmètre QPV ne l'intègre pas).</p> <p><i>Organiser le stationnement résidentiel pour éviter le conflit avec l'accès à l'école</i></p>

Impasse Blanqui et Val Fleuri (Bi cross et gymnase)	
Ce que l'on a pu en dire	Ce que l'on a pu envisager comme évolutions et perspective
<p>Le terrain de bi cross est un foncier appartenant à la Ville et qu'elle avait réservé pour la construction d'un lycée professionnel.</p> <p>Son aménagement a tenu compte, à l'époque, du besoin exprimé par des jeunes d'avoir ce type d'aménagement. S'il a été utilisé, il est à présent surtout pratiqué par les propriétaires de chiens qui les laissent courir dans un espace libre, bien que leur présence y soit interdite (y compris en laisse).</p> <p>De nombreuses pierres bordent le terrain, depuis que la clôture a été volée. Ces pierres ont vocation à empêcher l'installation de gens du voyage. La Commune de Saint Pierre des Corps a aménagé une aire d'accueil pour les gens du voyage et elle a été l'une des premières communes à accueillir les enfants des gens du voyage dans une école (Joliot Curie).</p> <p>Le terrain de bicross est considéré par un des participants comme un endroit où il est possible d'accéder à la levée de façon dégagée.</p> <p>Le gymnase est un lieu très fréquenté à l'échelle de la ville et de l'agglomération.</p> <p><b>La Résidence des BORDS DE LOIRE</b> qui face au terrain de bicross ont été résidentialisés avec <b>des clôtures correspondant aux limites de la copropriété, mais qui laissent</b> un espace « délaissé », public, sans destination précise.</p>	<p>Comment traiter ce terrain-là en tenant compte du risque d'inondation</p> <p>Du jardin de la Madeleine jusqu'au terrain de foot de la Chassepinère, il serait possible de créer un cheminement et une piste cyclable « parallèles » à la levée aboutissant à un point d'accès à la Loire du côté de la Chassepinère se raccordant au réseau Loire à Vélo. Possibilité de le raccorder aux pistes cyclables du Cher.</p> <p>Possibilité d'y créer des jardins ouvriers</p>

Chassepinère	
Ce que l'on a pu en dire	Ce que l'on a pu envisager comme évolutions et perspective
<p>Un secteur d'habitat locatif social dont les maisons individuelles vont être rénovées pour les isoler thermiquement par l'extérieur et refaire les huisseries et pièces d'eau. Par la même occasion, cela permettra d'aborder l'appropriation des jardins pour s'assurer d'une plus grande cohérence dans leur traitement.</p> <p>Les jardins ont été aménagés de diverses façons, comme si les habitants en étaient propriétaires, et qui ne reçoit pas toujours l'approbation du bailleur. La réhabilitation sera l'occasion pour ce dernier de préciser les règles d'usage et une plus grande « homogénéité des les aménagements.</p> <p>Découverte d'un espace vert le long de la levée avec deux « vrais » bancs sous un arbre.</p>	<p>Un secteur en ZDE, mais qui est constructible (à vérifier)</p>

Chassepinière	
Ce que l'on a pu en dire	Ce que l'on a pu envisager comme évolutions et perspective
<p>Le stade est équipé, mais l'on ne connaît pas précisément son usage : il semble que le club de foot résidant n'y pratique pas ses entraînements.</p> <p>Station de lavage de véhicules et garage qui donnent une très mauvaise image d'entrée de ville et de quartier, surtout depuis l'incendie de la station de lavage.</p> <p>Terrain appartenant à la Ville et qu'elle loue, mais imbroglio juridique avec les deux locataires qui bloque l'indemnité des assurances post incendie.</p>	

Général de la journée dans différents endroits	
Ce que l'on a pu en dire	Ce que l'on a pu envisager comme évolutions et perspective
<p>Le constat d'une grande diversité de grilles et grillages dans tout le quartier avec une interrogation : quel est l'intérêt de tous ces grillages ?</p> <p>Le constat de la difficulté de faire enlever rapidement les voitures épaves ou ventouses.</p> <p>Le constat d'une difficulté à empêcher l'usage de la moto ou quad dans les espaces publics et la présence récurrente de dispositifs dissuasifs qui freine la fluidité de la circulation piétonne, voire la contraint lorsque l'on circule avec des poussettes.</p> <p>Un foncier dont on ne sait pas toujours à qui il appartient dans certaines parties du quartier.</p> <p>Vérifier ce qui se passe dans certains espaces.</p>	

## Éléments recueillis lors des deux séances de débriefing du diagnostic en marchant du 13 février 2017 à la Rabaterie

Lieu	Renforcer	Faire évoluer	Éviter (ou remédier à)
Le centre commercial	<p>La sécurité</p> <p>Le climat de confiance</p> <p>Les espaces verts qui font qu'on se sent bien dans le quartier</p> <p>La résidentialisation et l'ouverture des espaces publics</p> <p>Des lieux où tout le monde se sente bien</p>	<p>Le caractère vivant des lieux</p> <p>La constructibilité</p> <p>La possibilité de manœuvrer dans le parking et d'en sortir facilement, en fin de journée</p> <p>Les espaces verts autour du centre commercial</p> <p>Le volume bâti et les affectations des espaces du centre commercial</p> <p>Les accès vers le centre commercial pour une plus grande mixité des usages</p>	<p>Les motos et quads sur le parking et aux abords</p> <p>La cassure de l'espace par la dalle</p> <p>Des commerces qui n'attirent que des hommes</p>
La dalle	La consultation des habitants	Le statut de la dalle et des rampes d'accès (à étudier)	
Le mail	Les animations sportives sur le mail	<p>L'accès au mail depuis le centre commercial en privilégiant le passage par les côtés</p> <p>Les grillages</p>	Une conception de l'aménagement ne correspondant pas aux usages des habitants
La place des Cosmonautes	La présence dans cet espace	<p>La qualité des espaces de marche</p> <p>L'aménagement ?</p>	L'entrée du parking à hauteur d'un passage piétons
Angle rues Blanqui et R Couillaud	Le transport en commun par un tram	Le statu de la rue Robert Couillaud	
Impasse Paul Louis Courier		L'accès à l'école	
Impasses Blanqui et Val Fleuri	La signalétique du gymnase et de la salle de gymnastique	Le débouché du Chemin Vert vers la Loire en lien avec le terrain de bicross et la liaison avec l'Aubrière	Le stationnement durable
Allée de la Chassepinière	<p>L'accès à la Loire</p> <p>Les cheminements existants à partir du centre commercial, qui traversent la rue de l'Éridence</p>	La situation en fonction des possibilités en ZDE	
Entrée de ville vers la Loire		L'occupation anarchique du côté du rond point par une station de lavage de voitures désaffectée suite à incendie et un garage débordant sur l'espace public	